



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 19 octobre 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel BAZERBES, 1^{er} Adjoint au Maire.

Membres présents : M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, M. Patrick RAOULT, Mme Isabelle MESBAH, M. Marc RABOT, M. Sayah NEBBOU, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, M. Ba-Son PHAM, M. Jimmy PETIT, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents : Mesdames Peggy PHARISIEN et Danielle CZAINSKA

Date de convocation	13.10.2023
Date d'affichage	13.10.2023
Nombre de Conseillers	
En exercice :	14
Présents :	12
Absents :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	12

Secrétaire de séance : Philippe VANACKER

N° 20/2023

OBJET : VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION - CLECT – Rapport quinquennal

Vu l'article 1609 nonies C, 2ème point du V du code général des impôts faisant obligation à chaque EPCI de présenter un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Vu l'avis favorable de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 octobre 2023

Considérant que le rapport quinquennal présente l'évolution des attributions de compensation sur la période 2017 – 2022

Considérant que ce rapport et son adoption ne supposent aucunement une obligation de révision des attributions de compensation.

Considérant que l'objectif de ce rapport est de présenter l'évolution des attributions de compensation sur la période 2017-2022 et la vérification des éventuels écarts entre les charges estimées et les charges constatées à la fin de l'exercice 2022.

Considérant que ce rapport doit permettre d'apprécier la pertinence de l'évaluation menée au regard du coût net effectivement supporté par l'intercommunalité suite aux transferts de compétences.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, les attributions de compensations représentaient 9 603 500€ (5 communes).

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, aucune compétence n'a été transférée vers l'agglomération, plusieurs compétences ont été restituées aux communes lors des intégrations de 2018 (Villeneuve le Comte et Villeneuve Saint Denis) et de 2020 (Esbly, Montry et Saint Germain sur Morin).

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2023, les attributions de compensation représentent 11 966 498€ en fonctionnement et 198 249€ en investissement.

Compétences antérieurement exercées par les communautés de communes restituées aux communes

Compétences restituées	Villeneuve le Comte	Villeneuve Saint Denis	Esbly	Montry	Saint Germain sur Morin
Mission Locale			X	X	X
Fonds solidarité logement			X	X	X
Maison environnement	X				
Jeunesse et Sport	X				
Culture	X				
Aide à domicile	X	X			
Multi accueil (crèches)			X	X	X
RAM (RPE)			X	X	X
Voirie	X	X			
SDIS (Service départemental incendie et secours)	X	X	X	X	X

Il est proposé au Conseil Municipal

- De prendre acte du rapport quinquennal des attributions de compensation sur la période de 2017 à 2022 joint à la présente délibération.

Évolution du montant des attributions de compensations entre 2017 et 2023

	Fonctionnement		Investissement	
	AC au 01/01/2017	AC au 01/01/2023	AC au 01/01/2017	AC au 01/01/2023
Bailly Romainvilliers	2 989 000 €	2 897 733 €	- €	- €
Chessy	759 000 €	650 186 €	- €	- €
Couvray	1 768 500 €	1 581 801 €	- €	- €
Magny le Hongre	2 375 500 €	2 269 476 €	- €	- €
Serris	1 711 500 €	1 681 609 €	- €	- €
Villeneuve le Comte	hors VEA	460 407 €	hors VEA	198 249 €
Villeneuve Saint Denis	hors VEA	138 679 €	hors VEA	- €
Esbly	hors VEA	1 400 400 €	hors VEA	- €
Montry	hors VEA	435 693 €	hors VEA	- €
Saint Germain sur Morin	hors VEA	450 514 €	hors VEA	- €
Montant des AC	9 603 500 €	11 966 498 €	- €	198 249 €

Construction du montant des attributions de compensation depuis la transformation du SAN en CA

CLECT ou KC	Commune (EN KC)	DSC/AC Initiale	Taxe de séjour	Dotation solidarité fiscale	Dotation d'équipe ment	Eaux pluviales	FNG/R	Mission Locale	FSL	Maison environnement	Jeunesse et Sport	Culture	Action sociale			Voiture	SMS	Instructio n du droit des sols	Compens atons dotations 2021	Compens atons dotations 2022	TOTAL
													Aide à domicile	Multi accueil (crèches)	RAM (RPE)						
ex-SAN	Bailly Romainvilliers	976	87	1 650	276													-53	-38	2 898	
	Chessy	-199	244		715													-167	78	650	
	Couvray	102	444		1 223													-140	-47	1 382	
	Magny le Hongre	859	249	900	367													-98	-8	2 289	
	Serris	968	80		664														4	-26	1 682
ex	Villeneuve le Comte	0	250				12				11	15			78	25		-13	0	460	
	Villeneuve Saint Denis	0					-10					15			122	12		-11	-1	139	
	Esbly	489				-58	-404	5	2			15			85	85	15	612	539	1 400	
ex	Montry	372					-282	3	1			38			50	50	15	135	96	436	
	Saint Germain sur Morin	321					-264	3	1			77			50	50	15	139	100	451	
SS TOTAL FONCTIONNEMENT		3 888	1 353	2 550	3 244	-58	-948	11	4	67	11	31	25	234	33	200	222	45	380	694	11 966
Investissement VLC																198					198
TOTAL		3 888	1 353	2 550	3 244	-58	-948	11	4	67	11	31	25	234	33	398	222	45	380	694	12 165



ADOpte PAR 9 VOIX POUR/3 VOIX CONTRES

Pour Extrait certifié conforme,
En Mairie le 20 octobre 2023,

Le Maire,
Peggy PHARISIEN